

Ordre du jour :

- Urbanisme et travaux
- Vente de gîte communal
- Présentation de l'association « Entracte »
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2009

Sur convocation en date du 17 septembre 2009, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 24 septembre 2009, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Sylvie FORESTIER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET,

Absents excusés : Mme Fabienne SCHERRER donné procuration à M. Jean-Louis HERVIER, MM. François CHARRIERE, Didier GROBEL, Jean MAURON

Absents : MM Joël SEBILLE, Pierre SIMONNET

Secrétaire de séance : M Patrick SAILLET

M. le maire, constatant que le quorum est atteint ouvre la séance à 20 h 45.

I. Présentation « Entracte à Boège » :

M. Viron, président, présente l'association « Entracte à Boège » aux membres du Conseil Municipal. L'association a été créée en juillet 2009 et a pour objet de proposer des animations culturelles dans la nouvelle salle communale.

Un programme de 7 spectacles a déjà été établi pour la saison 2009/2010, et une série de 7 conférences « Connaissances du Monde » sera proposé d'ici à l'été 2010.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la mise à disposition de la salle communale dans le cadre des manifestations proposées par cette association : après vote, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette mise à disposition, assortie simplement d'un dépôt de caution de 2000 Euros et de la fourniture d'une attestation d'assurance.

II. Urbanisme et travaux :

- Les travaux d'assainissement prévus dans le cadre du SIVU éponyme débuteront courant octobre pour les secteurs Les Perriers-Les Biolles, rue Guillermin et Chez Novelty.
- Concernant la réfection du captage du réservoir des Granges Gaillard, les travaux sont toujours en cours et progressent sans problème majeur
- Une piste forestière est en cours de création dans le massif des Voirons, sur des parcelles de bois privées en passe d'être coupé au lieu-dit les « prés du thay ». M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après s'être renseigné auprès des services compétents, la création d'une piste forestière dans le cadre d'une coupe de bois est autorisée par arrêté préfectoral, et que la Commune concernée n'est pas consultée et ne peut s'y opposer.

Concernant l'urbanisme, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis de construire déposé par M. BEL, chemin des chênes, a été refusé pour un problème de hauteur non-conforme avec le PLU.

III. Vente de gîte communal :

Suite à la décision du Conseil Municipal de vendre le gîte communal N° 009 sis sur un terrain d'une surface de 683 m² (après division parcellaire), la proposition de prix de 160'000 Euros convient à l'acheteur. En conséquence, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la vente de ce gîte au prix indiqué.

IV. Questions diverses

- M. le maire demande au Conseil Municipal d'adopter une modification au tarif de l'eau pour les exploitations agricoles. Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour que le seuil ouvrant droit à une réduction de 50 % sur le prix du m³ soit ramené à 200 m³ si l'exploitation agricole et la maison d'habitation sont branchées sur un compteur unique.

- Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement de location de la salle polyvalente afin que les associations de Boège soient exonérées du prix de la location lors de réunions ou d'assemblées générales.

- Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Fisson, Directeur de l'école privée du Château, expliquant que la demande de l'école pour passer en contrat d'association a été refusée par la Préfecture. La décision ne pourra être infirmée qu'après une visite de sécurité obligatoire.

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une pétition de riverains a été transmise à la Mairie concernant le bruit occasionné par les clients du bar « La Diligence ». Mr le Maire a rencontré la gendarmerie sur ce point

- Mr Saillet fait état d'une demande de l'Automobile Club de Monaco pour accueillir un contrôle horaire à Boège lors d'une prochaine édition du Rallye de Monte Carlo historique qui se déroule fin janvier. Il précise que cette manifestation est une épreuve de régularité qui a pour but de faire rouler des modèles de voitures ayant participé à cette épreuve entre 1955 et 1980. Estimant que cette proposition apporte une animation dans la commune, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- Mr le Maire rappelle que l'inauguration de la nouvelle salle communale aura lieu le 10 octobre à 17h, et que la bibliothèque sera aussi inaugurée à cette même date. Il invite les membres du Conseil à apporter leur contributions à l'organisation de cette soirée et rappelle que l'ensemble de la population est conviée à cette fête. D'autre part, il invite les membres du Conseil Municipal à chercher et à proposer un nom pour cette salle.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire déclare la séance levée à 22 h 30.